

**Postulat Jacques-André Haury demandant un rapport sur les missions confiées par le Conseil d'Etat à l'Université de Lausanne (UNIL) en matière de formation médicale**

*Texte déposé*

La question de la relève médicale fait l'objet de deux mouvements contradictoires. D'un côté, on s'accorde à considérer que, en raison de la croissance démographique et du vieillissement de la population, la Suisse va devoir faire face à une pénurie de médecins. De l'autre, craignant d'être débordées par l'afflux de médecins étrangers, les autorités fédérales cherchent à trouver un moyen d'en limiter l'installation.

Dans ce contexte, il convient de situer les intentions de l'UNIL, et tout particulièrement de sa Faculté de biologie et médecine (FBM). Ces intentions ont fait l'objet d'un article dans *24heures* du 16 mars 2013, mais elles ont déjà été évoquées précédemment. L'objectif serait de continuer à augmenter le nombre de médecins formés, qui devrait passer de 110 en moyenne annuelle il y a quelques années à 220 en 2017. Une démarche analogue serait faite dans les autres universités suisses.

Ce développement aura un coût financier, qui n'est pas chiffré par la FBM, mais qui, incontestablement, alourdira de quelques millions nos finances vaudoises. Là n'est pas l'essentiel.

On doit craindre qu'il s'accompagne d'un déclin dans la qualité des diplômes délivrés.

Ce choix, à l'évidence, est conçu en fonction d'une vision fermée de la Suisse : une vision dans laquelle la Suisse ne disposerait que des médecins qu'elle forme elle-même. Or force est de constater que cette vision, qui ignore la libre circulation européenne, est en réalité complètement inadaptée à la réalité actuelle.

Une autre vision consisterait à préparer les médecins formés en Suisse à vivre en concurrence avec les médecins étrangers, en veillant à leur dispenser une formation de qualité supérieure à celle reçue ailleurs, pour garantir leurs chances sur le marché du travail et offrir à nos concitoyens l'accès aux soins les plus qualifiés. Dans cette perspective, la FBM devrait veiller à élever le niveau de la formation reçue en Suisse et non pas à augmenter le nombre de médecins formés. En dépit de ses efforts louables, la FBM ne parviendra pas à maintenir la qualité de la formation dispensée si elle double le nombre de diplômes décernés. Evidemment, il est plus facile de fixer des objectifs en termes de nombre plutôt qu'en termes de qualité. Mais on doit relever que la démarche de la FBM tranche avec le fonctionnement habituel de nos universités, qui se soucient généralement de la qualité des formations dispensées et non du nombre de diplômes délivrés.

Pour compléter le tableau, on doit prendre en compte l'évolution des formations en soins infirmiers, de niveau Haute école spécialisée (HES), qui donnent aux professionnels formés une part des compétences assumées actuellement par les médecins, comme par exemple le tri des patients dans les services d'urgence.

Décider de doubler le nombre de médecins formés est donc un choix de nature politique. Il ne saurait être question de laisser la FBM prendre ses décisions seule, plaçant les autorités devant le fait accompli et l'obligation d'en assurer le financement. Et on ne peut prendre le risque de voir l'UNIL, ignorant les effets de la libre circulation, délivrer un grand nombre de diplômes à des médecins mal formés, qui seront alors mis en concurrence avec des confrères venant de l'étranger mieux formés qu'eux.

Nous demandons que le Conseil d'Etat fasse rapport au Grand Conseil sur les objectifs qu'il confie à l'UNIL en matière de formation médicale dans le cadre de la libre circulation. Il s'agit par excellence d'un élément devant faire partie du pan stratégique qui lie l'UNIL à l'Etat et constitue la nécessaire limite de son autonomie légale.

Je demande que ce postulat soit transmis à une commission.

(Signé) Jacques-André Haury

### *Développement*

**M. Jacques-André Haury (V'L) :** — Nous sommes ici dans un domaine paradoxal, puisqu'au même moment, la Confédération parle de réintroduire un moratoire empêchant les médecins de s'installer sous prétexte qu'ils seraient trop nombreux et la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne (UNIL) annonce qu'elle va tenter de doubler le nombre de médecins qu'elle forme, passant en cinq ou six ans de 110 à 220 diplômés par année.

Nous souhaitons que le Conseil d'Etat fasse un rapport sur cette question. Il s'agit d'abord de vérifier qui pilote l'opération. En effet, l'UNIL n'a jamais eu la compétence de décider de son plein gré de doubler le nombre de diplômes qu'elle décerne. C'est précisément ce qu'elle refuse de faire, en général. Comme certains investissements vont dépendre du nombre de diplômes décernés, il serait opportun de savoir si c'est bien le Conseil d'Etat qui décide.

Ensuite, la question de l'avenir du corps médical n'est pas qu'une question de nombre. C'est aussi et d'abord une question de qualité. Un médecin bien formé est plus performant qu'un médecin mal formé ou formé de façon superficielle. Or, il est à peu près impossible de garantir que, si l'on double le nombre de médecins formés, on pourra maintenir la même qualité. Je signale que de grandes universités américaines telles que Harvard forment 110 à 120 médecins par année. Nous avons développé des Hautes écoles spécialisées dans la santé et le social, dans lesquelles on forme des docteurs en sciences infirmières — ou du moins des infirmières de très haute compétence — qui déchargent une partie du corps médical de certaines tâches. La question de doubler le nombre de médecins à former doit être resituée politiquement, dans ce contexte. C'est donc bien au Conseil d'Etat que je demande de faire rapport sur les missions qu'il confie à l'UNIL en cette matière, ainsi que sur les réflexions qui, le cas échéant, guident ses choix, ce qui sera encore plus intéressant.

Nous demandons que ce postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission. Peut-être qu'à la fin du travail de la commission, tout sera tellement clair que nous n'aurons pas besoin de transférer le postulat au Conseil d'Etat, mais cela m'étonnerait beaucoup.

La discussion est ouverte.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Vous avez raison, monsieur Haury : les Vaudois méritent une médecine et des soins de qualité. Je suis tout de même un peu surpris par certains de vos propos. En effet, si l'on prend uniquement la problématique des médecins, tout le monde s'accorde — que ce soient les chefs de département, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou la conférence universitaire — pour dire qu'il faut rapidement former plus de médecins. Il faudrait en former à peu près 1400 par année en Suisse, alors qu'aujourd'hui, on en forme à peu près 850. A mon sens, il est de notre responsabilité de former ces médecins pour répondre aux besoins de la population. Etant donné la longueur des formations, il faudra certainement du temps pour atteindre les objectifs fixés.

Dans votre postulat, monsieur Haury, vous faites un lien que je qualifierais de douteux, entre le nombre de médecins formés et la qualité de la formation prodiguée. A mon sens, ce raisonnement est erroné. Il participe peut-être d'une vision conservatrice de la formation, mais dans tous les cas, je souhaiterais que ce postulat soit au moins renvoyé à l'examen d'une commission, pour que nous puissions échanger sur cette question. La problématique est importante et riche, mais je ne peux pas adhérer à l'idée qu'une formation dispensée à de trop nombreuses personnes entraînerait un déclin de sa qualité. Je vous propose donc de renvoyer le postulat en commission afin que le chef de département puisse nous apporter des précisions sur les différentes mesures prévues. Nous pourrions ainsi débattre sereinement de la problématique.

**M. Jacques Neirynek (AdC) :** — Je viens simplement apporter quelques éléments d'information. L'année passée, la Suisse a diplômé 845 médecins et elle en a importé 2400. C'est une situation qui ne peut pas perdurer ! Il y a eu plusieurs interpellations et motions adressées au Conseil fédéral, lui faisant remarquer qu'il est responsable de la santé publique de l'ensemble du pays et que le problème ne peut pas être laissé ou imposé aux seuls cantons universitaires. Nous sommes dans une situation où, pour l'instant, un quart des médecins qui travaillent chez nous ont été importés ; ils sont 6000 actuellement. La formation d'un médecin coûtant un million de francs, nous avons pris 6 milliards aux pays voisins. C'est une situation qui ne peut pas perdurer. Je suis donc tout à fait d'accord que cette question importante soit renvoyée à l'examen d'une commission.

La discussion est close.

Le renvoi en commission est soutenu par au moins 20 membres.

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission avec 1 avis contraire et 2 abstentions.**